

Prix Patrick Denantes Memorial

Préambule

Est institué le prix suivant :

Patrick Denantes Memorial Prize

Ce prix a pour but d'honorer la mémoire de Patrick Denantes, étudiant-doctorant en Systèmes de communication à l'EPFL, qui est tragiquement décédé dans un accident de montagne le 12 juillet 2009.

Règlement de prix

Art. 1 But

- 1 Le prix Patrick Denantes Memorial est destiné à récompenser un doctorant de la Faculté Informatique & Communications de l'EPFL, qui s'est distingué par une thèse remarquable.
- 2 Le prix est décerné pour une thèse défendue durant l'année courant du 1^{er} septembre au 31 août.

Art. 2 Prix décerné

- 1 Le montant du prix s'élève à CHF 5'000.-. Il est alimenté par le fonds du même nom destiné à cet effet. La famille Denantes et le Nokia Research Center en sont les donateurs.
- 2 Le prix est décerné annuellement par un jury. Il ne peut y avoir qu'un lauréat.
- 3 Si le jury estime qu'aucun projet ne répond de façon pertinente aux critères définis à l'art. 1, le prix n'est pas décerné.
- 4 Le prix est remis au lauréat lors de la fête de fin d'année de la Faculté IC de l'EPFL.
- 5 Le travail primé doit être accessible au public.

Art. 3 Candidature

- 1 Les dossiers de candidatures doivent être déposés jusqu'au 1^{er} septembre et doivent comprendre :
 - La thèse ;
 - Une lettre de présentation du dossier de candidature par le directeur de thèse ;
 - Un curriculum vitae détaillé du candidat, incluant le cas échéant la liste des publications auxquelles le candidat a participé comme auteur principal ou co-auteur ;
 - Les rapports de thèse, fournis par l'Ecole doctorale.
- 2 Les travaux doivent parvenir en format numérique, avec les autres documents, à edic@epfl.ch qui les transfèrera aux membres du jury.
- 3 Le président du jury devra communiquer le nom du lauréat au Doyen de la Faculté IC au plus tard le 30 septembre.
- 4 La gestion financière du prix est assurée par le service financier de l'EPFL.

Art. 5 Jury

- 1 Un jury chargé d'évaluer les thèses soumises choisit le lauréat. Si nécessaire, il demande une expertise externe, aux frais du fonds. Les directeurs des thèses présentées ne peuvent être membres du jury.
- 2 Le jury est constitué de quatre membres :
 - trois professeurs de la Faculté IC, dont l'un est désigné président ;
 - un représentant du Fonds Patrick Denantes Memorial.
- 3 Le président est responsable de l'organisation du jury et du suivi du processus de décision.
- 4 Les décisions se prennent à la majorité simple. En cas d'égalité des voix, celle du président prévaut.
- 5 Les décisions du jury ne peuvent faire l'objet d'aucun recours.

FD

Art. 6 Diplôme

Un diplôme, préparé par un service du Domaine de la Formation, est signé par le président de l'EPFL, par le doyen de la faculté I&C et par le directeur du programme doctoral EDIC.

Art. 7 Dispositions finales

1 Le Prix Patrick Denantes Memorial est décerné la première fois en 2010.

2 Le présent règlement est résiliable pour la fin de chaque année civile.

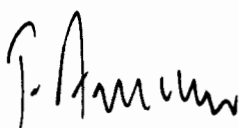
Pour le Fonds Patrick Denantes Memorial :

Frédéric Denantes



Pour l'EPFL :

Prof. P. Aebischer, Président



Lausanne, le 19.12.2014